

**DEC130561DR01**

**Décision portant nomination de M. Gilles BARÈS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE) et nommant M. Olivier GLASS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 octobre 2010 ;

Considérant que Monsieur **Gilles BARÈS** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril, puis du 16 au 18 mai 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Gilles BARÈS**, AI, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. **Gilles BARÈS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Gilles BARÈS** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Olivier GLASS

Directeur de l'UMR 7534  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris-Dauphine